

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 21
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4
Nombre de votants : 25
Date de la convocation : 25 juin 2024
Date d'affichage : 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves (19h04), BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (19h21), CASANAVE-LAULIVE Maryse, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien (19h05), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude

Absents : LE COQ Laurent, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, BONIZEC Christel, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Procurations : LE COQ Laurent à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à THEFO Laurence, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas, DODOKAL Karine à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : ANTHOINE Julien

N°2024/69

Commande publique
Syndicat Départemental d'Energie
Travaux d'éclairage public

Suite à la demande de la collectivité, le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (S.D.E 22) a procédé à l'étude de la rénovation d'éclairage public sur le territoire communal.

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

8 JUIL. 2024

ID : 022-21 2200042-20240701-2024DELIB69-DE

Nombre de suffrages exprimés :	22
Votes Pour :	22
Votes Contre :	0
Abstention :	3

APPROUVE pour le budget principal les travaux de rénovation d'une lanterne située rue Anatole Le Braz, pour un montant estimé à 1879,20 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi), le reste à charge pour la commune étant de 1188,75€,

RAPPELLE que notre commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 en vigueur seront appliqués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires dans le cadre de cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal « Ville de Bégard ».

Fait et délibéré, le lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,
Julien ANTHOINE

